

INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS D'ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds SIENNA ACTIONS INTERNATIONALES. A ce titre, nous vous informons des modifications suivantes apportées à votre Fonds :

- Modification des frais de la part « **FS-C** » : les frais de gestion financière passeront à 0,70% TTC maximum l'an de l'actif net dans le règlement du Fonds.
- Modifications des frais pour certaines parts de Ronds.
- Changement de Commissaire Aux Comptes (CAC) à compter du 01/01/2025 au profit de PWC.
- Passage du fonds en article 8 SFDR et intégration de critères extra financiers de sélection des émetteurs.

Ces modifications entreront en vigueur le 23 juin 2025.

Sienna Gestion

SIENNA GESTION

Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z | Siège social : 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris |

www.sienna-gestion.com